



ENQUETE PUBLIQUE du 29.03.2026 au 27.04.2026

**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS UNIQUE (classe 1)**

Concerne la demande du SPW MOBILITE INFRASTRUCTURES – Département des voies hydrauliques de Tournai et de Mons – Direction des voies hydrauliques de Tournai RW – Rue de l'hôpital Notre-Dame 2 à 7500 Tournai en vue d'obtenir

le permis unique pour le projet suivant :

« Le renouvellement des activités du centre de regroupement et traitement (par lagunage et déshydratation) de sédiments (boues) de dragage de catégories A et B ainsi que le regroupement des terres excavées, de déchets de nettoyage des rues et de boues de station d'épuration ». Projet comportant une modification de voirie

Situé à la rue Couture des Prés à 7622 LAPLAIGNE, lieu-dit Grande Prairie, le long du halage de l'Escaut sur les parcelles cadastrées section B n°494 y et B n°494 x.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du **29.03.2026**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	1) Lieu, 2) date, 3) heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées
24.03.2026	29.03.2026	1) Commune de Brunehaut, rue Wibault Bouchart, 11 à 7620 Bléharies 2) 27.04.2026 à 11 heures	Collège communal Rue Wibault Bouchart, 11 7620 BLEHARIES

L'Administration communale porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte pour la demande susmentionnée de permis unique.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service au bureau n° 10 de l'urbanisme de la Commune de Brunehaut, rue Wibault Bouchart, 11 à 7620 BLEHARIES, du lundi au vendredi de 9h à 12h, le mercredi de 13h30 à 17h et le lundi de 15h30 à 18h30 ainsi que le samedi entre 9 et 10 h.

La personne qui souhaite consulter le dossier le samedi prendra rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme (069/ 36 29 64). Si personne ne prend rendez-vous, la permanence du samedi sera supprimée.

Toute observation ou réclamation peut être introduite durant la période d'enquête par courriel (urbanisme@commune-brunehaut.be), par courrier ordinaire adressé au Collège communal de et à 7620 BLEHARIES ou auprès de l'agent communal au bureau n° 10 de l'Administration communale.

Les fonctionnaires technique et délégué sont l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande.

Pour obtenir des explications techniques sur le projet, contactez :	
Le SPW MOBILITE INFRASTRUCTURES	069/36.26.40
Le fonctionnaire technique de la Division de la Prévention des Autorisations (DPA), Place du Béguinage, 16 à 7000 Mons	065/32.80.11

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Par ordonnance,

La Directrice générale,
N. BAUDUIN



La Bourgmestre,
C. HURBAIN